



MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE (MAS) LIVRET D'ACCUEIL DU RESIDENT



ASSOCIATION DU GRAND LIEU
ZAC La Bellerie
27260 EPAIGNES
Tel : 02.32.57.02.20 - Fax : 02.32.41.90.41
Email : secretariat.direction@legrandlieu.asso.fr



PRESENTATION DE L'ASSOCIATION DU GRAND LIEU



L'Association du Grand Lieu est gestionnaire d'établissements et services qui relèvent de l'action sociale et médico-sociale, tous régis par la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002.



Créée en 1996, les finalités de l'Association sont d'aider et de soutenir toutes actions ayant pour effet, directement ou indirectement, de viser au bien-être et au soutien des personnes en situation de handicap ou de besoin d'ordre social ou familial.



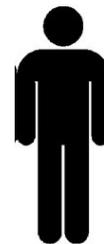
La Maison d'Accueil Spécialisée

42



Le Foyer Polyvalent

56



PRESENTATION DE L'ASSOCIATION DU GRAND LIEU



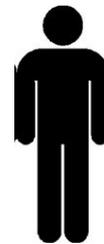
Le Service d'Accompagnement vers la Vie Autonome (SAVA)

9



Le Service d'Aide A Domicile (SAAD)

300



Un service entretien



Une blanchisserie et un pressing



Une cuisine centrale



Une résidence autonomie en 2022

55



4

LA MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE



+ de 18 ans

La MAS est agréée pour accueillir des femmes et des hommes, âgés de plus de 18 ans, en situation d'handicap psychique.



SEINE-MARITIME
- LE DÉPARTEMENT -



L'établissement accueille en priorité des personnes originaires du département de l'Eure ou de Seine-Maritime et bénéficiant d'une notification de la MDPH.

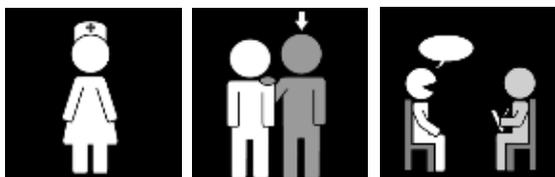
La MAS est située ZAC La Bellerie à Epaignes, dans le département de l'Eure.



L'ACCOMPAGNEMENT

La MAS a pour but de favoriser votre épanouissement, de maintenir et/ou développer votre autonomie pour contribuer à votre intégration sociale.

Nous vous proposons une organisation individuelle et collective adaptée afin de :



Développer vos capacités par un accompagnement éducatif global : médical, physique, matériel, affectif, psychologique, relationnel et social



Vous fixer des repères



Etre acteur de votre propre avenir



Trouver un rythme et une organisation de vie en rapport avec vos possibilités



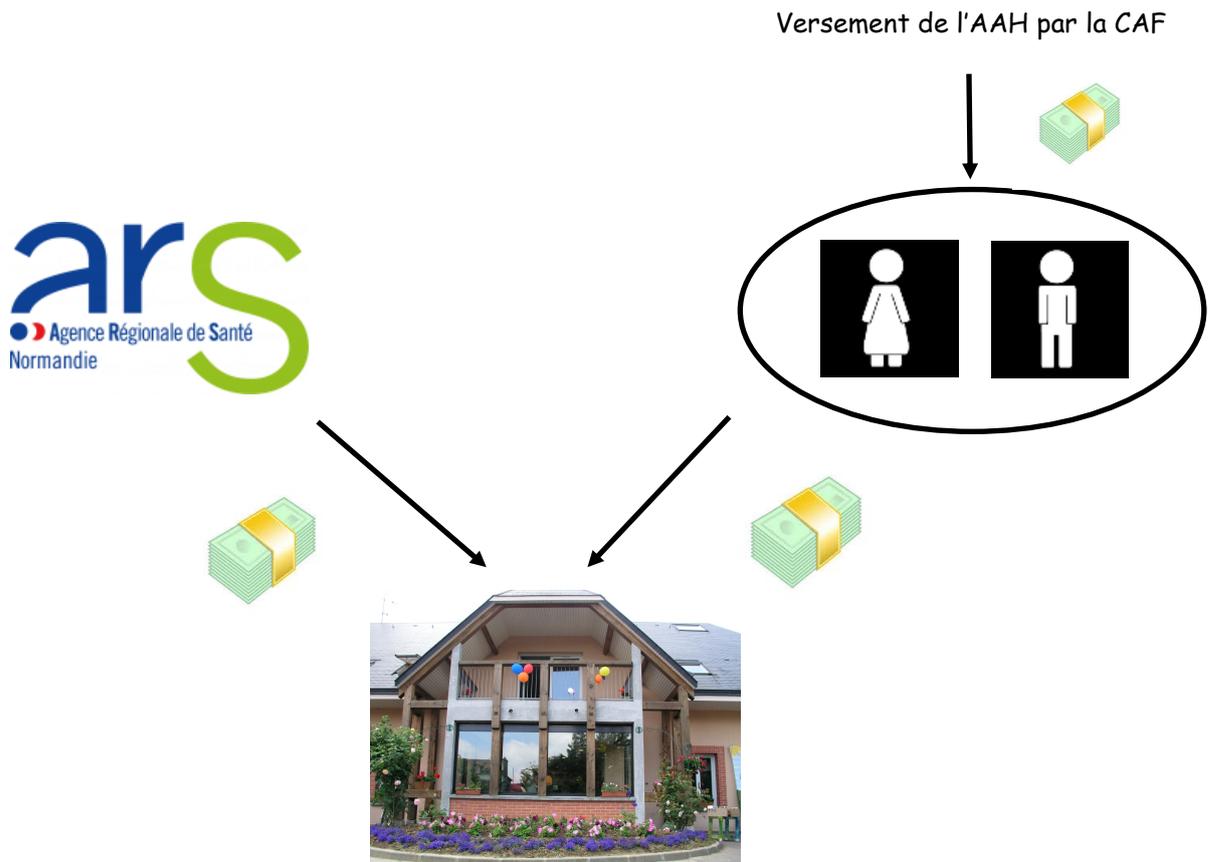
Découvrir et assimiler des règles de vie sociales



S'affronter et se confronter à des difficultés toujours renouvelées et tenter de les dépasser



LE FINANCEMENT



LES CRITERES D'ADMISSION



Etre âgé de plus de 18 ans



Etre en situation d'handicap psy-
chique



Avoir une orientation MAS de
la MDPH



Résider dans le département de
l'Eure ou de Seine-Maritime

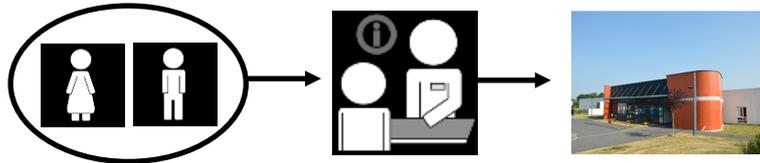
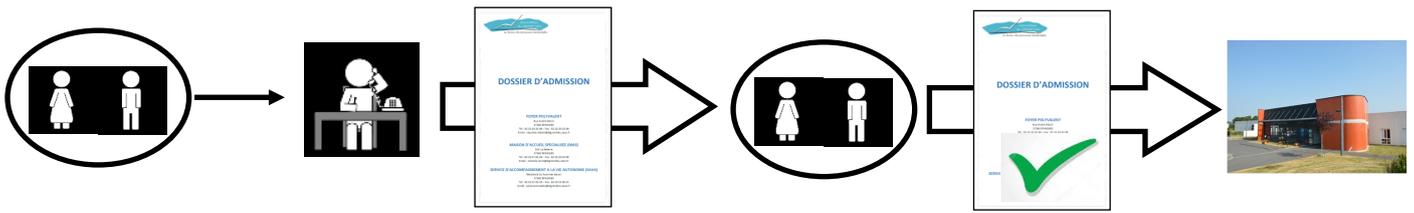


Nécessiter des soins constants
pour les actes de la vie quotidienne



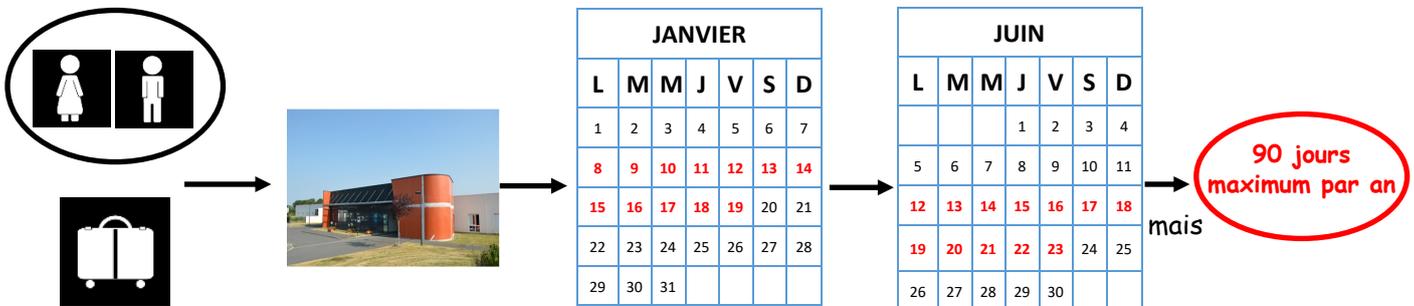
En cas d'addiction (alcool, drogue...),
celle-ci devra être sevrée

LA DEMANDE D'ADMISSION

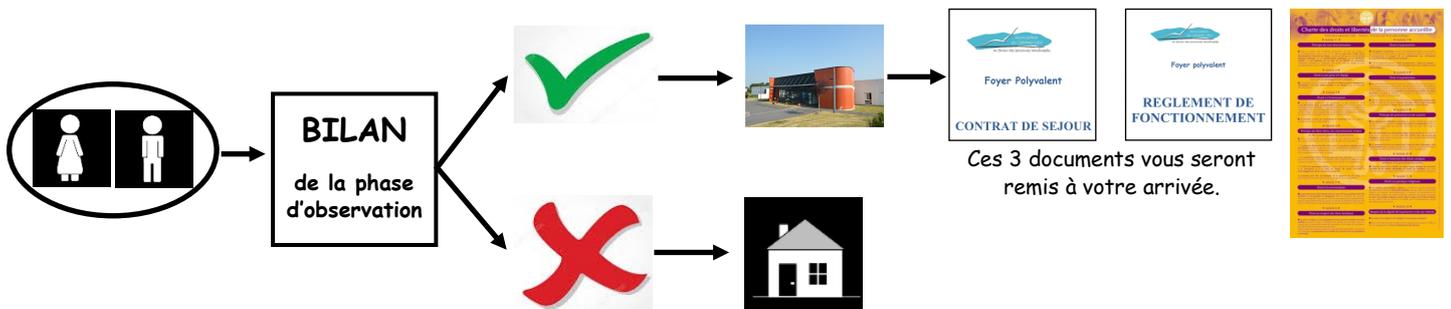


Après réception de votre dossier, la Chef de service, vous recevra avec votre famille pour vous expliquer le fonctionnement de la MAS, vous présenter les prestations et entendre vos demandes. Une visite de l'établissement sera également organisée.

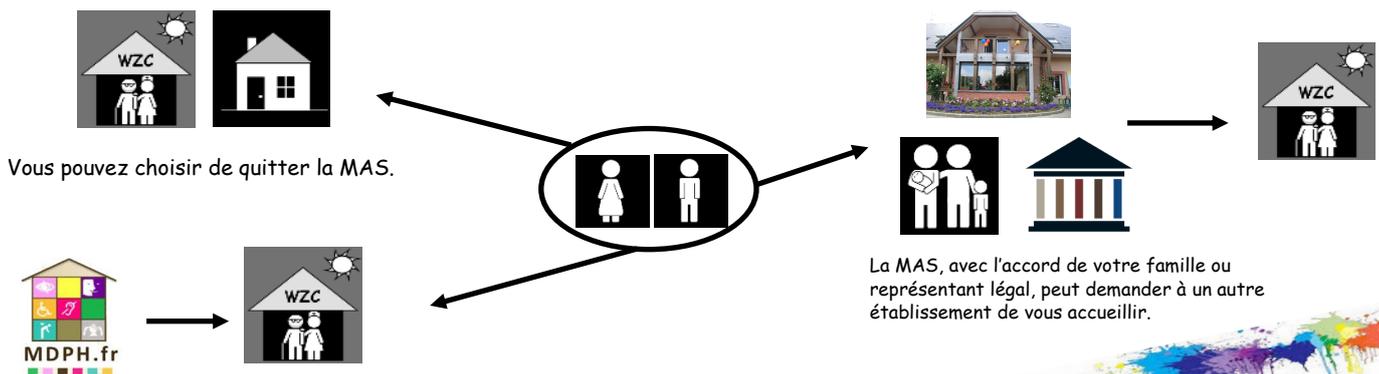
Une phase d'observation de 12 jours vous sera proposée.



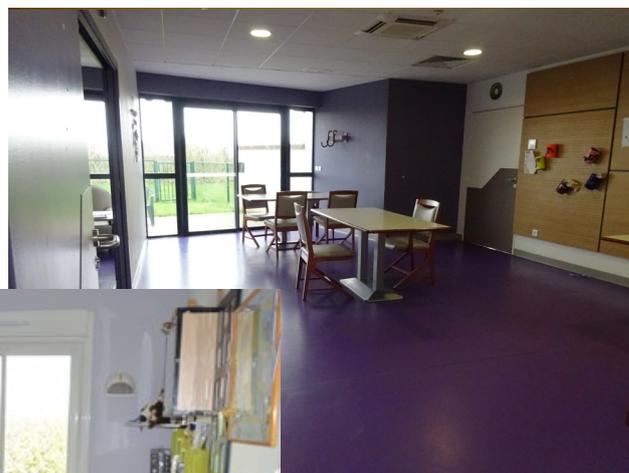
Possibilité d'accueil temporaire sur plusieurs périodes de 12 jours



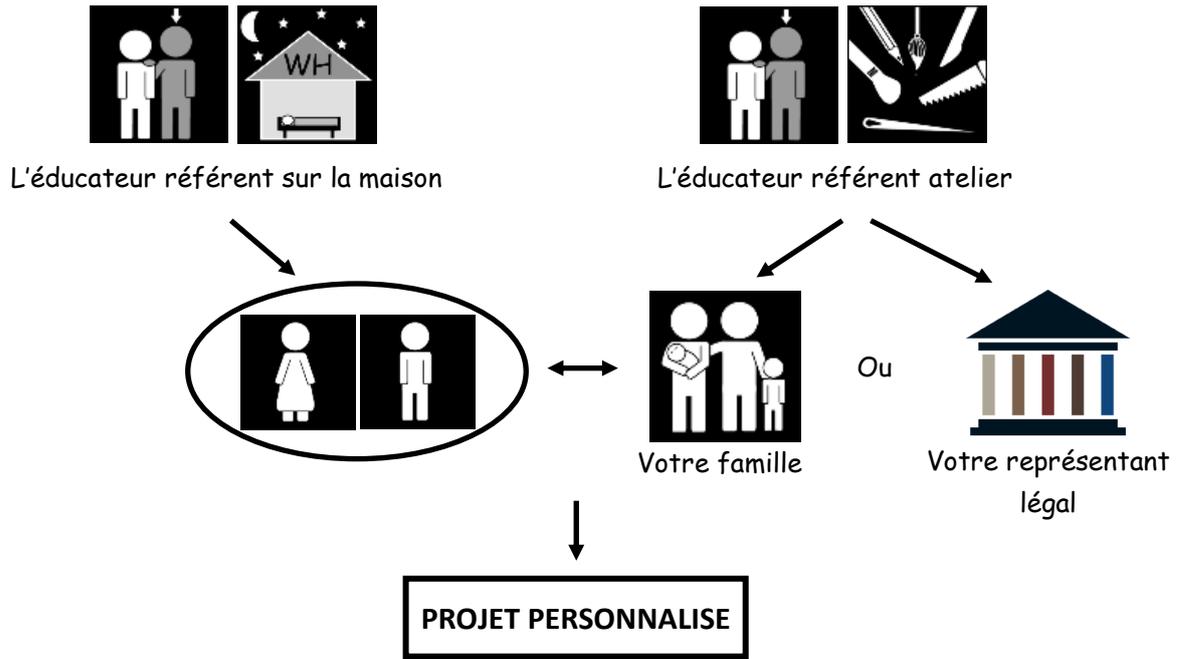
LES MOTIFS DE FIN DE SEJOUR



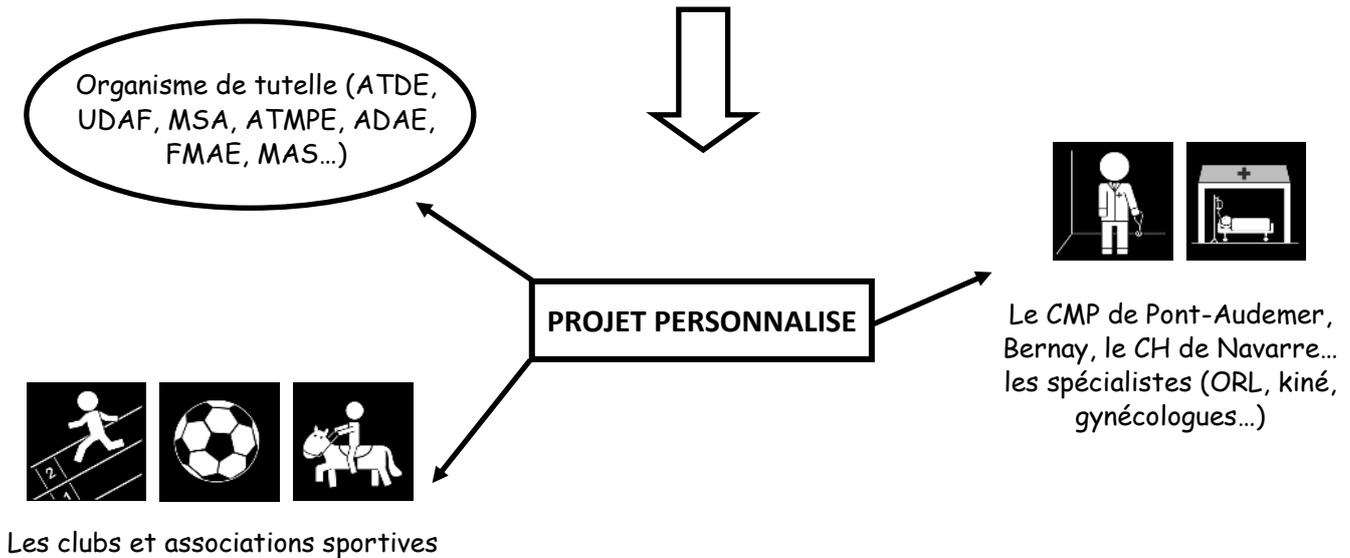
L'ETABLISSEMENT ET LES OUTILS ASSOCIATIFS



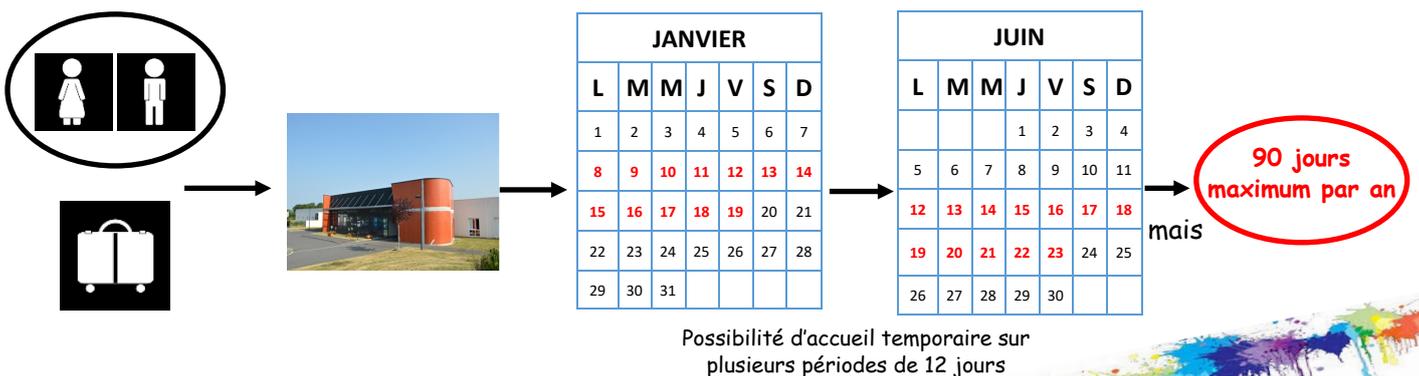
LE PROJET PERSONNALISE



En fonction de votre projet personnalisé, des partenaires extérieurs seront recherchés pour permettre sa mise en œuvre.



L'ACCUEIL TEMPORAIRE



JANVIER						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

JUN						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

LES INTERNES



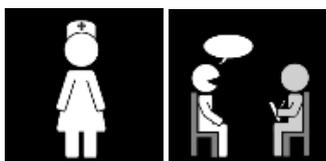
Vous bénéficiez d'une chambre équipée avec salle de bain et WC. La chambre peut être décoré à votre goût.



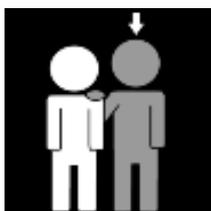
Les repas sont pris dans les lieux de vie en respectant les régimes et traditions religieuses.



Le linge est entretenu par l'établissement. Votre participation au tri, pliage, rangement du linge est recherchée.



L'équipe paramédicale et psychologique vous accompagne au quotidien.



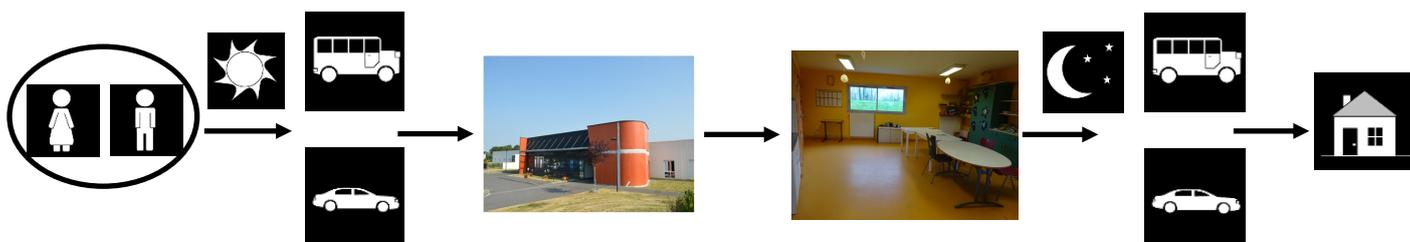
Les éducateurs sont attentifs à votre bien-être, au développement de votre autonomie, au maintien de vos acquis et à la qualité de votre séjour.



Les surveillantes de nuit vous accompagnent tous les jours à partir de 21h ou 21h45 jusqu'à l'arrivée de l'équipe du matin.

LES EXTERNES

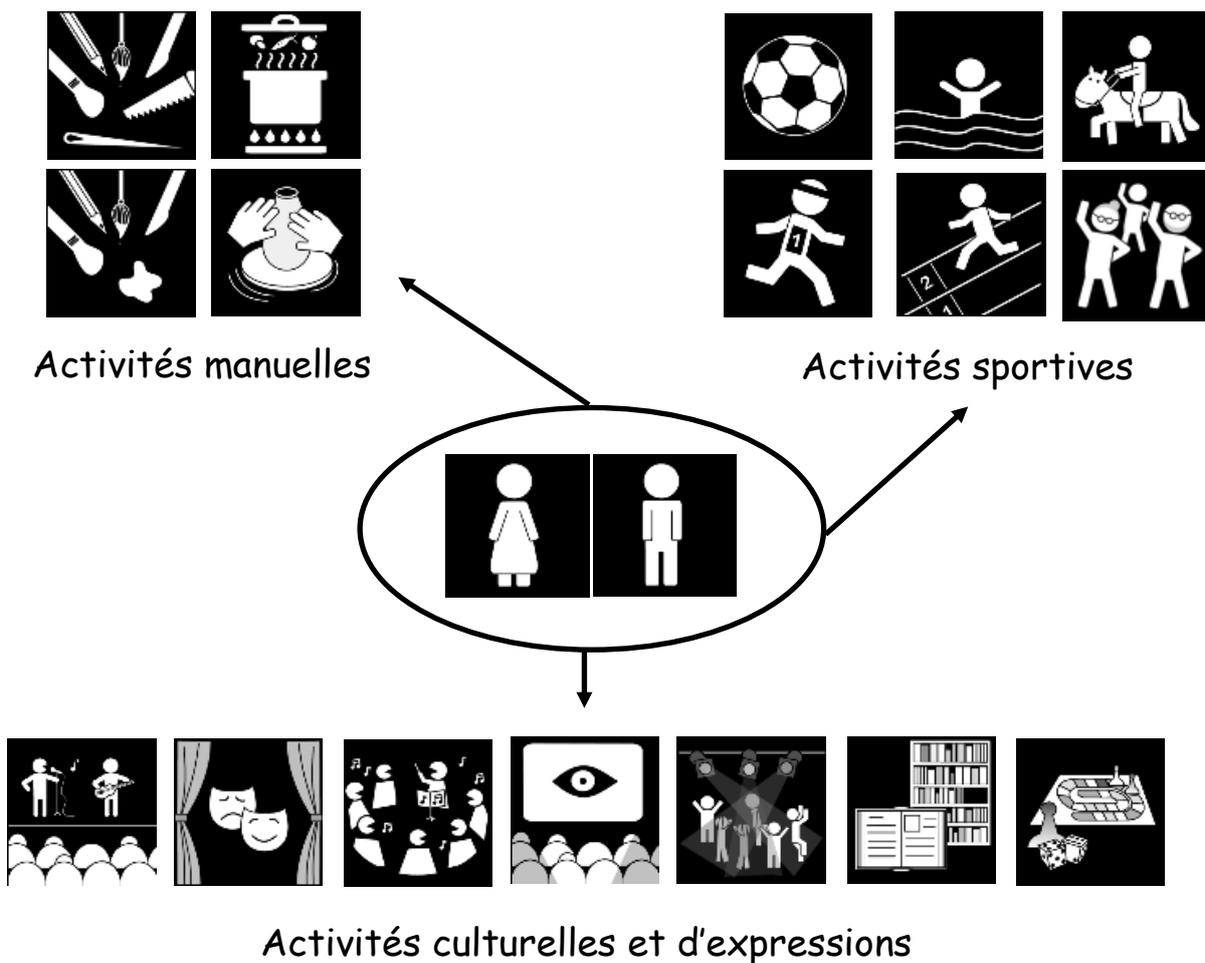
Les jours d'accueils						
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
8h30–16h30	8h30–16h30	8h30–16h30	8h30–16h30	8h30–16h30		



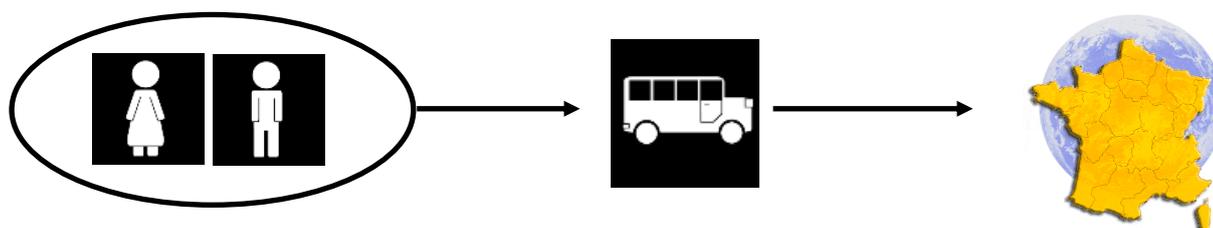
Si vous êtes externe, vous participerez aux ateliers, aux actes de la vie quotidienne (mettre la table, faire la vaisselle...) et partagerez des moments chaleureux avec l'ensemble des résidents (repas, fêtes d'anniversaires, de Noël...).



LES ACTIVITES



LES SEJOURS ADAPTES

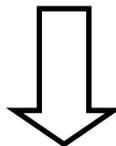


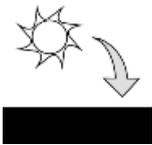
Chaque année, vous avez la possibilité de partir en séjour dans une des destinations proposées par l'association Handi'Eté. Ces vacances permettent de découvrir d'autres environnements, d'autres cultures et de partager des moments chaleureux en petits groupes.



LA VIE QUOTIDIENNE

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
						



Horaires		Activités			
	7H30—9H30				
	8H30—10H00				
	10H00—11H45				
	12H00—13H00				
	13H00—14H00				
	14H00—16H30				
	16H30—19H00				
	19H00—20H00				
	20H00—22H00				

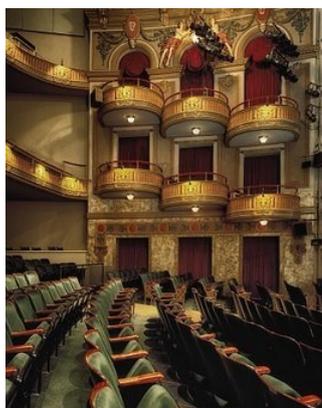


LA VIE QUOTIDIENNE (SUITE)

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
						



Le week-end est un temps de détente et de loisirs où les activités extérieures sont privilégiées.



LES RELATIONS AVEC LA FAMILLE ET LES AMIS

Sauf contre-indication signifiée par votre représentant légal, notre association s'engage à tout mettre en œuvre pour préserver le maintien de vos liens familiaux.



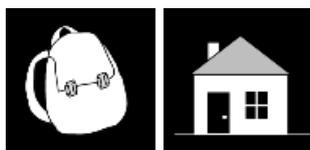
Vous pouvez recevoir des appels de votre famille. Vous pouvez aussi les appeler en utilisant un téléphone de la MAS ou un téléphone portable.



Vous pouvez recevoir du courrier ou écrire à votre famille. Un professionnel pourra vous apporter une aide.



Vous pouvez accueillir votre famille dans l'établissement. Un studio est mis à votre disposition pour passer un moment avec eux.



Vous pouvez séjourner en famille le week-end et durant les périodes de vacances.



Des fêtes (des résidents en juin, spectacle de Noël) ou des manifestations (Téléthon, comice agricole) sont organisées par l'établissement. Vos familles et vos amis sont invités à y participer.

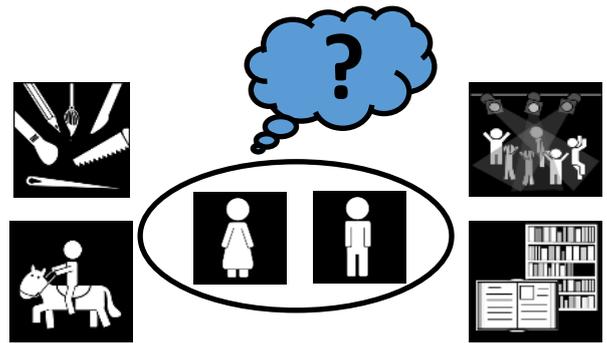


LES DROITS ET LES DEVOIRS DU RESIDENT

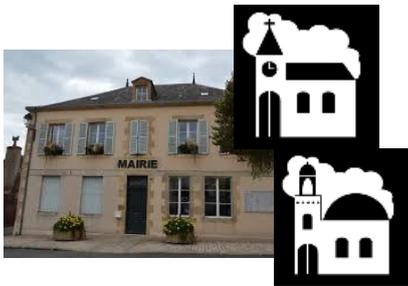
Vous avez le droit :



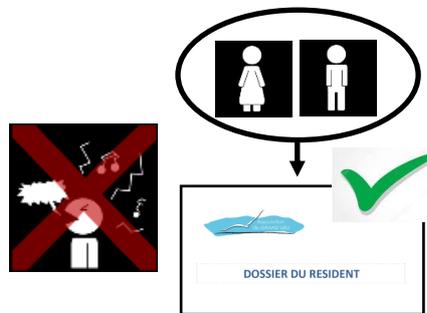
Au respect de votre intégrité et de votre intimité



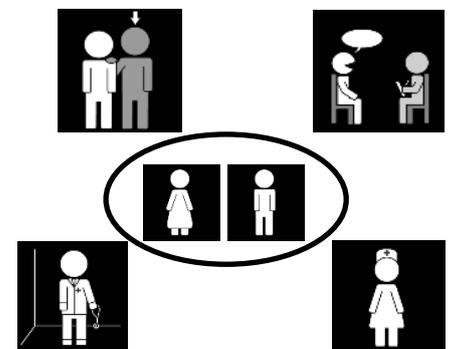
De donner votre avis et de choisir vos prestations



D'accéder à la citoyenneté et à la religion



A la confidentialité et à l'accès aux informations qui vous concernent



A un accompagnement personnalisé

Sont interdits :



Le vol



Tout acte de violence (physique, verbal, psychologique)



La possession et l'utilisation d'alcool, de produits dangereux et illicites



La consommation de tabac dans les locaux



La détérioration de matériel



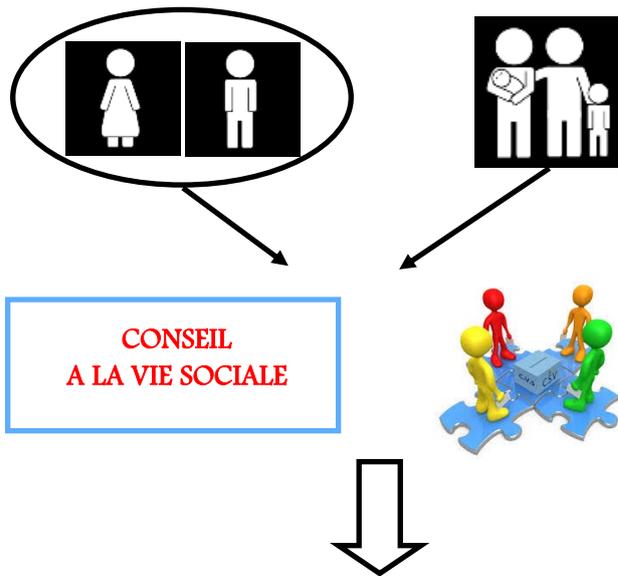
ACCES A LA RELIGION ET A LA CITOYENNETE



Droit de vote



LE CONSEIL A LA VIE SOCIALE



Vous pouvez ainsi que votre famille participer au Conseil à la Vie Sociale.

Le Conseil à la Vie Sociale est un lieu d'expression et d'information sur tous les aspects du fonctionnement de l'établissement.



Activités



Projets de travaux



Tarifs



Entretien des locaux

LA POLITIQUE DE BIENTRAITANCE

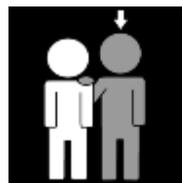


HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

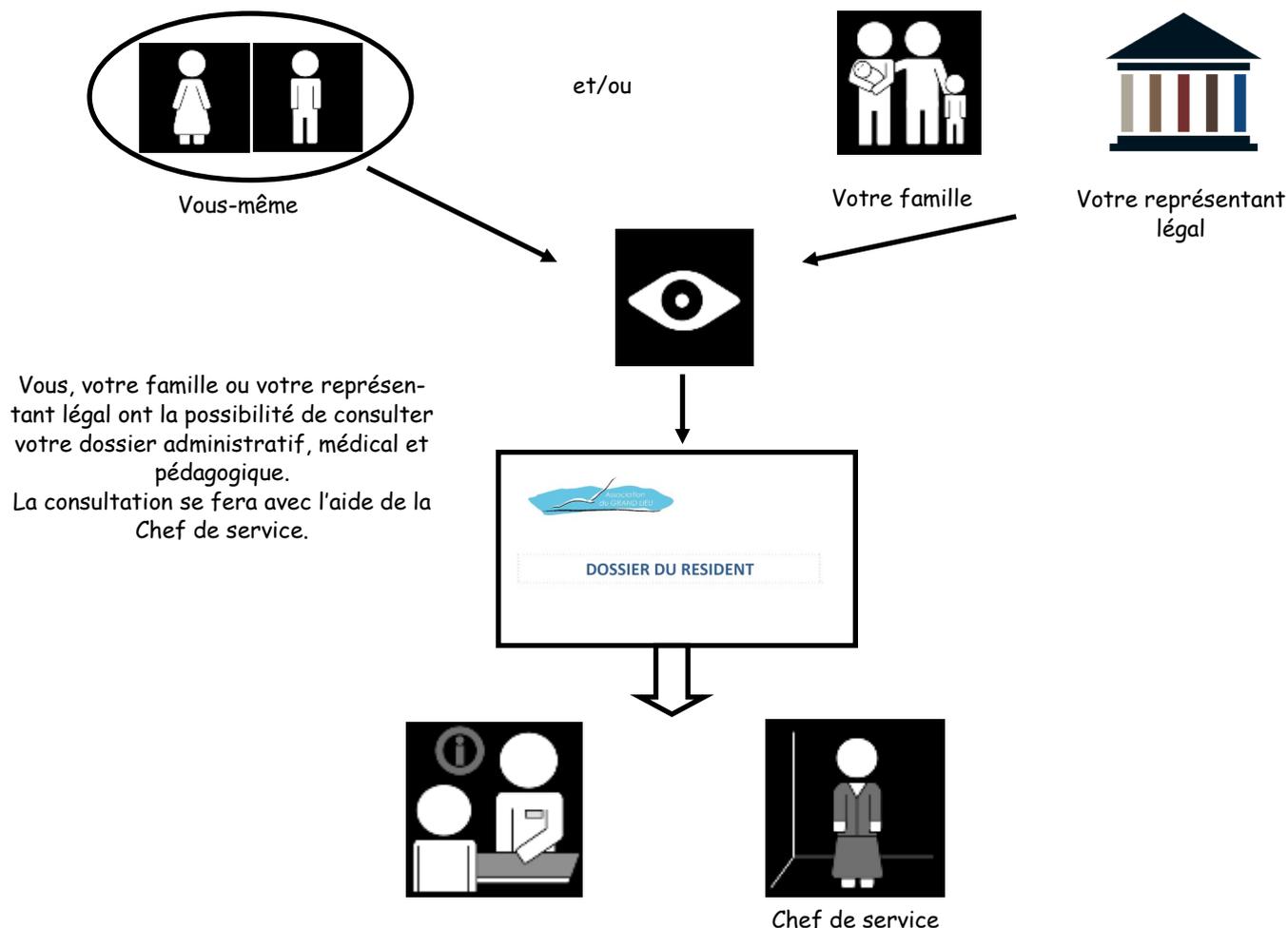
Les professionnels sont formés à la philosophie de l'Humanitude.

Les professionnels respectent les recommandations de bonnes pratiques professionnelles écrites par la Haute Autorité de Santé.

Chaque professionnel adopte une attitude respectueuse et bienveillante. Toutes situations d'agressivité physique ou verbale sont formellement interdites.

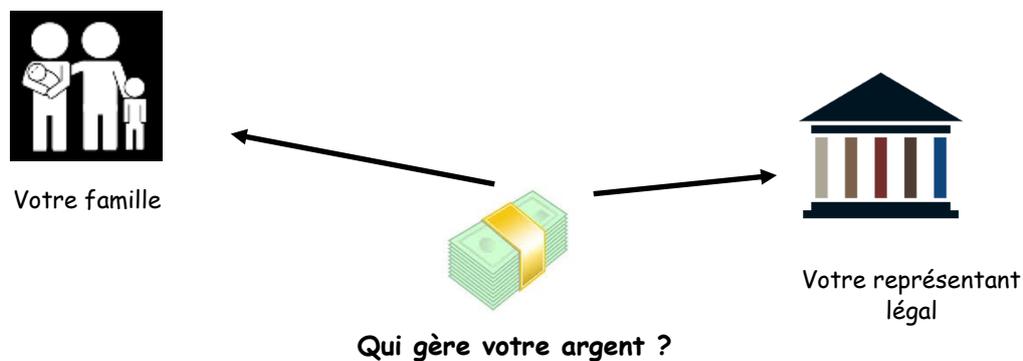


L'ACCES AUX INFORMATIONS



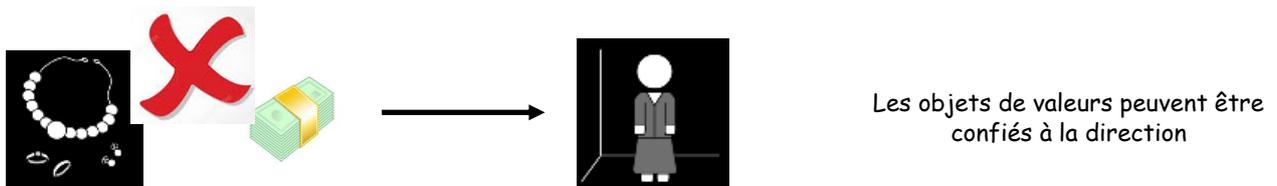
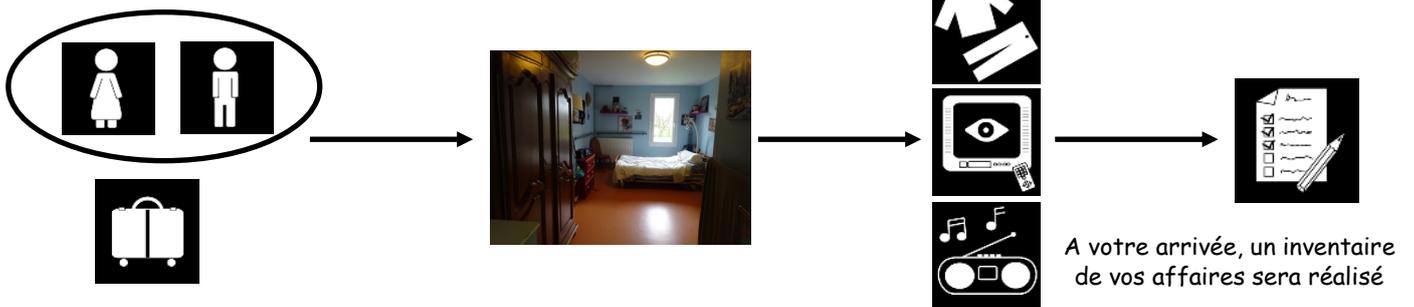
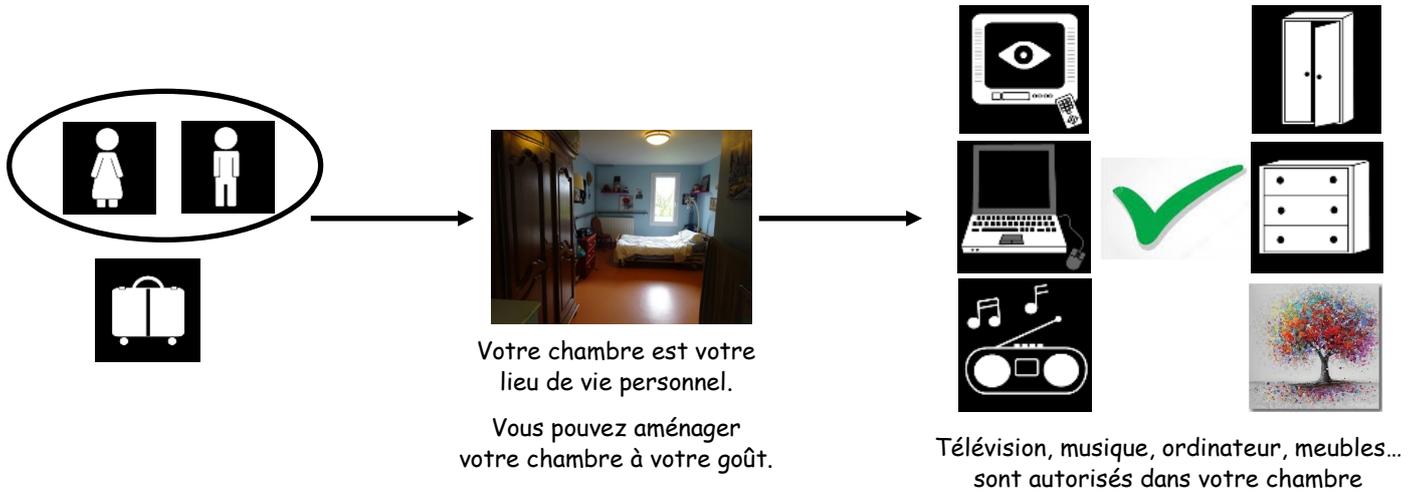
LA GESTION DES BIENS

Vos revenus



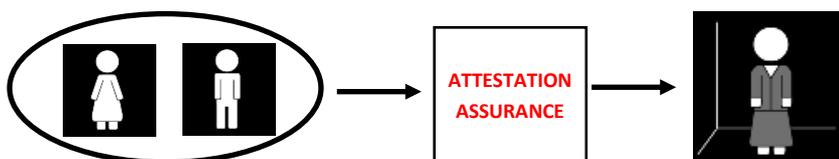
LA GESTION DES BIENS (SUITE)

Vos affaires personnelles

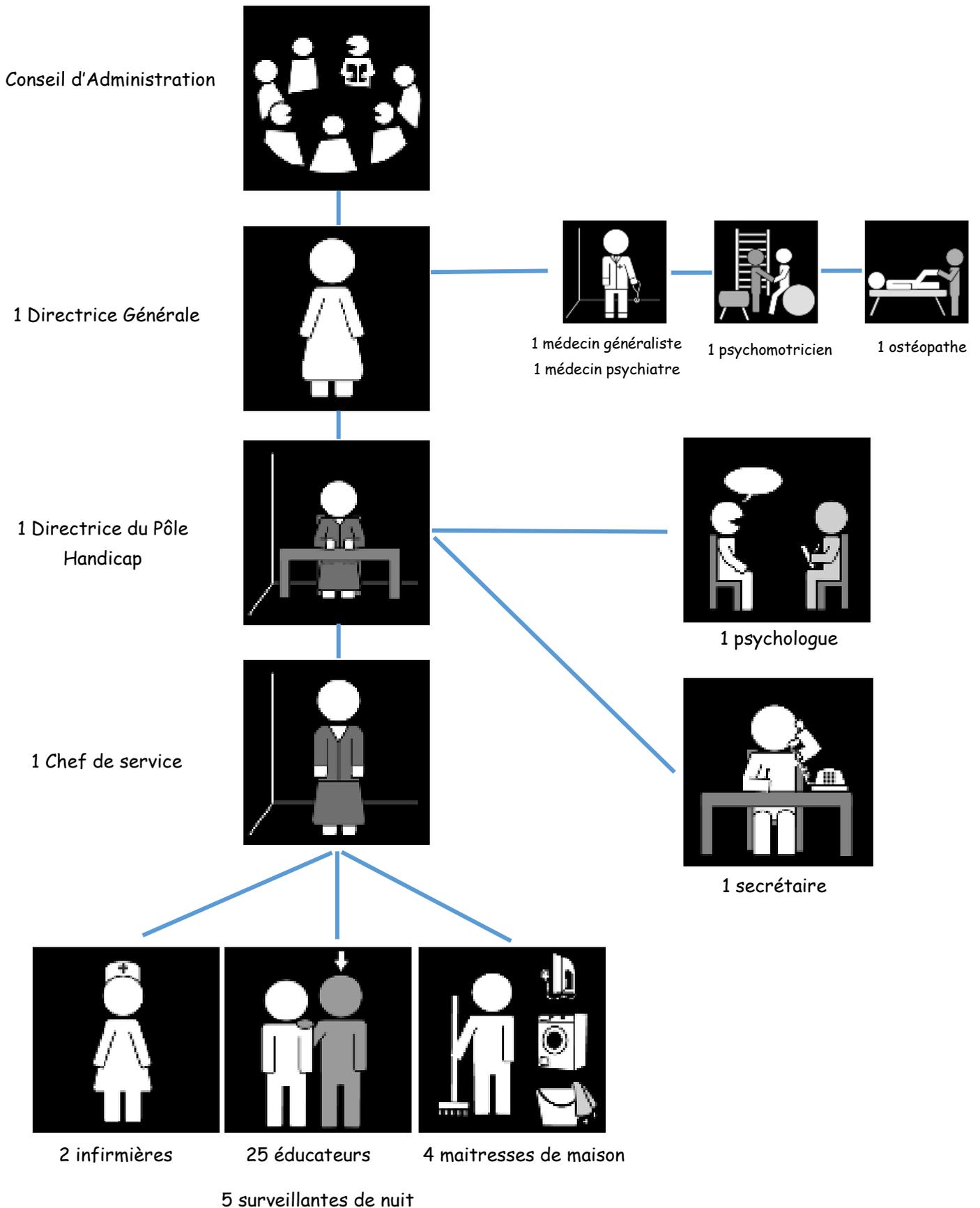


Responsabilité civile

Une assurance responsabilité civile doit être souscrite à votre arrivée et renouvelée chaque année



LES PROFESSIONNELS DE LA MAS



LES QUESTIONS DIVERSES



ou



Votre famille

ou



Votre représentant légal



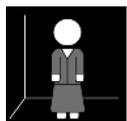
	<p>Vous avez une question ?</p>		<p>Nous vous apportons la réponse</p>

CONTACTS



Sylviane KMAIDIC, Directrice du Pôle Handicap

sylviane.kmaidic@legrandlieu.asso.fr



Magali FORCE, Chef de service de la MAS

magali.force@legrandlieu.asso.fr



ZAC La Bellerie
27 260 EPAIGNES



02.32.57.02.20